

Amt für Kultur

Office de la culture

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Téléphone 031 633 85 85
Fax 031 633 83 55

Fonds d'encouragement des activités culturelles : comptes annuels 2014

Présentation des comptes : article 39, alinéa 2 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries

- a) **Solde du Fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2014**
 b) **Modifications : recettes et dépenses de l'exercice 2014**
 c) **Liste des subventions promises mais non encore versées au 31 décembre 2014**

Solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31.12.2013 selon les comptes annuels 2013		8 678 636,45
Provenance des capitaux		
Versement des fonds publics en 2014	6 185 000,00	
Versement du Fonds de loterie en 2014	10 900 000,00	
Intérêts	250,00	17 085 250,00
Utilisation des capitaux		
Subventions versées en 2014	- 13 347 207,43	
Frais administratifs 2014	- 522 000,00	- 13 869 207,43
Solde au 31.12.2014		11 894 679,02
Subventions promises mais non encore versées		- 5 875 598,45
Solde net au 31.12.2014		6 019 080,57

But d'affectation :

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour accorder des subventions cantonales destinées à l'encouragement des activités culturelles (art. 15 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles). Font exception les subventions d'exploitation à des institutions culturelles importantes au sens des articles 17 et 18 de la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et, le cas échéant, les subventions accordées à l'organisation régionale représentant les communes en lieu et place de subventions d'exploitation allouées aux institutions culturelles (art. 20 LEAC).

Echéance probable (*) :

Les promesses de subventions sont souvent assorties de conditions et exigences ; il est impossible d'estimer à l'avance avec précision quand ces conditions et exigences seront remplies et, partant, quand le versement pourra avoir lieu.

Compte / domainefonctionnel :

206000 / 1517	Subventions à l'encouragement des activités culturelles
206000 / 1517	Attribution de la POM (Fonds de loterie)
206000 / 1517	Attribution de l'INS (fonds publics généraux)
206000 / 1517	Frais administratifs
206000 / 1517	Intérêts

d) Subventions promises pour 2014 (partiellement versées)

Total des montants promis	Nombre de subventions
14 833 759,40	1035

« Fonds d'encouragement des activités culturelles » - Comptes annuels 2014 Jura bernois

Conformément à l'article 11, alinéa 2 de l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (ordonnance sur le statut particulier, OStP), les subventions octroyées sont présentées séparément dans les comptes du Fonds.

- a) **Solde du Fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2014**
- b) **Modifications : recettes et dépenses de l'exercice 2014**
- c) **Liste des subventions promises mais non encore versées au 31 décembre 2014**

Solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31.12.2013 selon les comptes annuels 2013		411 555,65
Provenance des capitaux		
Part 2014 du Fonds de loterie : 5,3 % de 10 900 000,00 CHF conformément à l'article 17 de la loi sur le statut particulier	577 700,00	
Part 2014 des capitaux publics : 5.3% de 47 370 000,00 CHF conformément à l'article 17 de la loi sur le statut particulier	2 510 610,00	
Déduction : subvention d'exploitation versée à Mémoires d'ici (financée directement par des fonds publics)	- 423 745,00	
Déduction : participation proportionnelle aux subventions d'exploitation versées à des institutions culturelles d'importance nationale (Musée Suisse en plein air Ballenberg, Musée alpin, Bourse Suisse aux Spectacles) : 5,3 % de 1 450 000,00 CHF	-75 525,00	2 589 040,00
Utilisation des capitaux		
Subventions versées en 2014	- 1 818 882,60	- 1 818 882,60
Solde au 31.12.2014		1 181 713,05
Subventions promises mais non encore versées		- 304 100,00
Solde net au 31.12.2014		877 613,05

« Fonds d'encouragement des activités culturelles » – comptes annuels des couvertures de déficit pour cause d'intempéries 2014

- a) **Solde du Fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2014**
- b) **Modifications : recettes et dépenses de l'exercice 2014**
- c) **Liste des subventions promises mais non encore versées au 31 décembre 2014**

Solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31.12.2013 selon les comptes annuels 2013		1 094 619,75
Provenance des capitaux		
Versement 2014 (Fonds de loterie)	0,00	0,00
Utilisation des capitaux		
Subventions versées en 2014	0,00	0,00
Solde au 31.12.2014		1 094 619,75
Subventions promises mais non encore versées		0,00
Solde net au 31.12.2014		1 094 619,75

But d'affectation :

De 2007 à 2009, le Fonds d'encouragement des activités culturelles (anciennement Fonds pour les actions culturelles) a été alimenté par un montant supplémentaire de 500 000 francs par an pour l'octroi de garanties de couverture de déficit pour cause d'intempéries pour des manifestations culturelles en plein air. Il n'a reçu aucun fonds en 2014.

Peuvent prétendre à cette garantie les manifestations culturelles en plein air qui remplissent tous les critères suivants :

- Il s'agit d'une manifestation culturelle suprarégionale importante pour le canton de Berne.
- La manifestation a lieu régulièrement et s'est affirmée dans le paysage culturel bernois.

- Les subventions sont allouées lorsque l'organisateur est en mesure de prouver que les intempéries sont à l'origine de pertes en chiffre d'affaires ou de coûts supplémentaires qui ne peuvent pas être compensés par les réserves (p. ex. annulations de représentations, remboursement de recettes de billetterie, report de représentations, coûts supplémentaires sur le terrain, etc.).